

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*****Titre XI****Dépenses d'équipement****Chapitre 34****Travaux de construction, transformation et amélioration  
des locaux et gros travaux d'entretien****Table des matières**

|                                                                                      | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| A. Vue d'ensemble . . . . .                                                          | 2           |
| B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .   | 10          |
| 1. Siège . . . . .                                                                   | 10          |
| 2. Office des Nations Unies à Genève . . . . .                                       | 10          |
| 3. Office des Nations Unies à Vienne . . . . .                                       | 11          |
| 4. Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .                                      | 12          |
| 5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .            | 13          |
| 6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . . | 13          |
| 7. Commission économique pour l'Afrique . . . . .                                    | 14          |
| 8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .                | 15          |
| C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies . . . . .                 | 15          |

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6* (A/66/6/Add.1).



## A. Vue d'ensemble

Table 34.1

### Prévisions de dépenses

|                                                   |                                 |
|---------------------------------------------------|---------------------------------|
| Projet du Secrétaire général                      | 63 916 100 dollars <sup>a</sup> |
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011 | 60 326 800 dollars              |
| <sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.               |                                 |

- 34.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration, et les gros travaux d'entretien des principaux immeubles de l'ONU dans le monde, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques. Les crédits demandés au titre des dépenses d'équipement sont regroupés dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction. Il convient de noter que les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues ici sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et des commissions régionales pour l'exercice biennal 2012-2013. Aucune ressource n'est prévue dans le présent chapitre pour financer les dépenses relatives aux postes et les autres objets de dépense.
- 34.2 Les critères traditionnellement utilisés pour décider si un projet appartient à la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou à celle des gros travaux sont les suivants :
- a) Les projets à forte intensité de capital portant sur les infrastructures et qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement celles-ci ou les installations sont classés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration;
  - b) Les projets ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (par exemple chauffage, ventilation et climatisation, installations électriques, plomberie, menuiserie ou dispositifs de sécurité) et de les maintenir en bon état de marche sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien.
- 34.3 La majorité des projets figurant dans la partie du budget consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent puisqu'il s'agit d'activités continues destinées à maintenir les bâtiments en bon état. À l'inverse, les travaux de transformation et d'amélioration sont généralement des projets ponctuels et non récurrents, qui peuvent, du fait de leur ampleur et de leur complexité, s'étaler sur plusieurs exercices biennaux (projets pluriannuels).
- 34.4 Au fil du temps, il a également fallu proposer de grands projets d'équipement portant sur l'infrastructure, comme la mise à niveau des serveurs et la poursuite de la mise en œuvre du réseau d'entreprise de l'ONU afin de disposer d'une infrastructure adéquate et fiable permettant l'exploitation des systèmes et applications intégrés, tels que le projet de progiciel de gestion intégré (Umoja), le système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux et le système mondial de services d'assistance et de gestion des demandes de services (iNeed). Le financement centralisé de ces projets permettra au Secrétariat de veiller à ce que l'ensemble des systèmes informatiques soient mis aux normes et fournissent une bande passante suffisante pour toutes ces nouvelles applications centrales.

- 34.5 Les projets mentionnés dans la présente section se rapportent au sous-programme 4 (Services d'appui), au sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et au sous-programme 6 (Services informatiques) du programme 24 (Services de gestion et d'appui), du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). Les sous-programmes visent à assurer l'efficacité de la planification, de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement de toutes les installations de l'Organisation, à fournir les services communs d'appui nécessaires à la réalisation des autres tâches incombant à l'Organisation et à faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat liés à la réalisation de ces objectifs sont inclus dans le cadre logique du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau des technologies de l'information et des communications et des services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales, selon qu'il convient.
- 34.6 Au Siège, les projets proposés au titre du présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau des technologies de l'information et des communications, selon qu'il convient. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'exécuter les projets relevant du présent chapitre et d'administrer les ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation qui sont prévus seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité.
- 34.7 Dans l'esprit de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui exerce des fonctions de coordination en fournissant des orientations et des directives intégrées et coordonnées, et une assistance technique aux lieux d'affectation hors Siège pour l'exécution des projets de gestion des installations. Il se sert des capacités dont il dispose en interne pour fournir des conseils et des orientations sur un certain nombre de projets des bureaux extérieurs, et plus particulièrement de grands chantiers tels que la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il a également renforcé sa capacité interne par la création, au cours de l'exercice 2010-2011, d'un Groupe de la gestion du matériel dans les bureaux extérieurs au sein du Service de la gestion des installations, grâce auquel il a pu améliorer ses services d'encadrement, d'appui et de conseils techniques au profit des bureaux hors Siège et des commissions régionales en matière de planification, de gestion et de suivi des principaux projets de construction.
- 34.8 Afin de définir une position commune à l'ensemble de l'Organisation concernant les besoins et les priorités en matière de mise en place de nouvelles installations et de gros travaux d'entretien des installations existantes, et d'offrir un appui adéquat aux lieux d'affectation menant de telles activités, le Bureau des services centraux d'appui a lancé un examen stratégique des biens immobiliers, qui portera sur les locaux et les installations des bureaux hors Siège. Au Siège, un service consultatif aidera à la gestion d'ensemble du processus d'établissement d'un plan sur 20 ans. Dans les bureaux extérieurs, des experts techniques fourniront un appui à l'équipe locale de gestion des installations pour procéder à l'évaluation des différentes installations. L'examen permettra d'obtenir un aperçu d'ensemble des installations existantes et d'établir un plan d'équipement sur 20 ans mettant en lumière les principaux besoins en matière d'entretien, de rénovation, de transformation et de construction. La première phase de l'examen s'achèvera à la fin de décembre 2011 avec l'élaboration d'un cadre et de procédures en vue de la collecte professionnelle de données à chaque lieu d'affectation. La deuxième phase s'achèvera en septembre 2012 avec le dépouillement des résultats de l'enquête par des consultants situés dans divers lieux d'affectation. La troisième phase s'achèvera en janvier 2013 avec l'élaboration d'une base de données à actualisation périodique sur la gestion des installations et l'établissement des

priorités en fonction des objectifs et des initiatives de l'Organisation. Il est prévu qu'un rapport contenant les conclusions de l'enquête ainsi qu'un programme d'investissements sur 20 ans et une stratégie d'établissement des priorités relatifs aux locaux du Secrétariat de l'ONU dans le monde soit présenté à l'Assemblée générale à la fin de 2013, lorsque l'examen stratégique des biens immobiliers s'achèvera. Si ce plan, qui englobe le cadre général d'analyse et d'établissement de rapports et la méthode de définition des priorités, est approuvé par l'Assemblée générale, il deviendrait un programme continu qui serait actualisé à chaque cycle budgétaire.

- 34.9 En ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège, le Bureau des services centraux d'appui continuera à travailler en étroite collaboration avec le bureau qui en est chargé afin de faciliter la rénovation du complexe du Secrétariat et la réoccupation de celui-ci en 2012-2013.
- 34.10 Le Bureau des technologies de l'information et des communications, créé par la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, fournit une direction centrale forte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de normes et activités informatiques et télématiques et veille à garantir la bonne utilisation des ressources, la modernisation des systèmes informatiques et l'amélioration des services informatiques et télématiques. Il définit les grandes orientations stratégiques et fournit des progiciels intégrés et des infrastructures, en vue d'assurer la cohérence et la coordination des travaux de l'Organisation. Dans ce contexte, il est responsable de l'administration centrale des projets de modernisation de l'infrastructure de réseau globale des bureaux extérieurs et des commissions régionales, ce qu'il fait à la faveur de la mise en œuvre du projet relatif au réseau d'entreprise, qui vise à uniformiser l'infrastructure de réseau et à aligner l'ensemble des réseaux dans le monde sur les mêmes normes de fonctionnalité, de qualité et de sécurité. Avec la mise en place d'applications centralisées, du type Umoja, cette fonction est devenue de plus en plus essentielle.
- 34.11 Conformément aux résolutions 57/304, 58/270 et 63/262 et aux objectifs énoncés par le Secrétaire général dans ses rapports sur le renforcement de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1) et la stratégie informatique et télématique (A/57/620 et A/62/793 et Corr.1 et Add.1), et tel que confirmé par la suite dans la résolution 65/259, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance de disposer d'une direction centrale forte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de normes et activités informatiques et télématiques, des crédits ont été approuvés à chaque exercice biennal depuis 2004-2005 au titre du projet de réseau d'entreprise à des fins d'investissement dans l'infrastructure des technologies de l'information et des communications pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par Internet, la continuité des activités après un sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU. En raison de contraintes budgétaires durant les deux derniers exercices biennaux, qui ont pesé sur le financement du projet de réseau d'entreprise, le Bureau des technologies de l'information et des communications a uniquement été en mesure de fournir un appui aux projets les plus urgents : le remplacement de l'autocommutateur privé de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui était arrivé en fin de vie; la première phase du remplacement de l'autocommutateur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); et le remplacement du matériel nécessaire au réseau local de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et des commutateurs du réseau étendu à tous les lieux d'affectation. Les projets similaires prévus à la CEA, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne n'ont pas pu débiter en 2010-2011. Par conséquent, on estime à présent que le projet de réseau d'entreprise sera mené à bien durant l'exercice 2014-2015 et non durant l'exercice 2012-2013, comme initialement prévu. À la suite de l'examen de l'état actuel de l'infrastructure de réseau et des besoins techniques des différents bureaux extérieurs et des commissions régionales par le Bureau des technologies de l'information et des communications, un montant de 7 331 100

dollars est demandé pour la mise en place graduelle du réseau d'entreprise au cours de l'exercice 2012-2013.

- 34.12 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. L'âge de la plupart des biens immobiliers que possède l'ONU dans les principaux lieux d'affectation variant entre 30 et 70 ans, un entretien constant est nécessaire pour en empêcher la détérioration structurelle et fonctionnelle. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les domaines des communications, de la bureautique et de l'information oblige à réaménager les bâtiments de façon qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'environnement imposent de rénover continuellement certains bâtiments pour les mettre aux normes actuelles dans des domaines comme la sécurité incendie, la protection antisismique, l'accès des personnes handicapées, la qualité de l'air, l'élimination de l'amiante et la sécurité de la manutention des matières dangereuses ou toxiques.
- 34.13 Or, depuis la création de l'Organisation, la gestion et l'entretien des locaux dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. De plus, comme les projets de transformation et d'amélioration des infrastructures sont bien souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive fréquemment qu'ils ne puissent être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été initialement ouverts, ce qui ne fait que les reporter à des exercices ultérieurs. Dans de nombreux lieux d'affectation, l'entretien des locaux subit l'effet cumulé de la réduction des crédits ou du report des projets, ce qui se traduit par des défaillances qui compromettent souvent l'hygiène et la sécurité.
- 34.14 Au Siège, les fonds alloués au réaménagement des locaux et aux gros travaux d'entretien déclinent régulièrement depuis l'exercice biennal 2004-2005 en raison du peu de ressources. Pour l'exercice 2010-2011, l'Assemblée générale a décidé, en application de la résolution 64/243, de réduire de 10 millions de dollars les crédits proposés par le Secrétaire général pour financer les travaux de réaménagement et d'entretien du Siège. En conséquence, seul un financement minimum a été alloué, en 2010-2011, pour une occupation réduite des bureaux dans les locaux du Secrétariat et pour des locaux transitoires. La réoccupation du bâtiment du Secrétariat et la remise en service du bâtiment des conférences devant intervenir au cours de l'exercice 2012-2013, on prévoit un retour progressif des activités à leur niveau normal, notamment celles qui concernent la réparation et la maintenance des systèmes dont les bâtiments sont équipés (au fur et à mesure que les garanties fournies par le directeur des travaux du plan-cadre d'équipement vont expirer, l'une après l'autre) et les travaux d'entretien des locaux du Secrétariat, pour assurer le bon fonctionnement du complexe rénové. Les propositions relatives au Siège s'appuient sur le scénario suivant :
- a) Le bâtiment du Secrétariat sera réoccupé en 2012. Des conditions minimales de fonctionnement y seront maintenues pendant la première moitié de l'année et la remise en service à un niveau normal interviendra dans la seconde moitié de 2012 et en 2013;
  - b) Le bâtiment des conférences restera en travaux pendant la majorité de la période en question. Des conditions minimales de fonctionnement seront maintenues;
  - c) Le bâtiment de la pelouse Nord restera pleinement opérationnel jusqu'à l'achèvement de la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale;
  - d) Les salles du sous-sol, le bâtiment de la Bibliothèque, celui de l'Assemblée générale, les sous-sols de celui de la pelouse Nord, qui représentent environ 50 % du complexe du Secrétariat, ainsi que les bâtiments annexes situés en dehors du complexe mais ne font pas partie des locaux provisoires, resteront à leur niveau normal de fonctionnement;

- e) Tous les systèmes dont sont équipés les locaux dans les zones susmentionnées du complexe du Secrétariat nécessiteront des services de réparation et d'entretien mineurs, qui sont inscrits au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), et les services majeurs dont ils auront besoin dans ce domaine sont inscrits au chapitre 34 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien);
  - f) Tous les locaux provisoires seront occupés jusqu'à la mi-2012, et seront libérés entre la seconde moitié de 2012 et 2013. La location de ces locaux est financée au titre du plan-cadre d'équipement. Cependant, le financement de l'ensemble des services et des besoins d'entretien des locaux provisoires est assuré au titre du chapitre 34 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).
- 34.15 Au Palais des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève, l'entretien est extrêmement difficile en raison du vieillissement rapide du bâtiment et des dégâts qui se sont accumulés depuis 70 ans qu'il est utilisé. La fonctionnalité et la sûreté du bâtiment principal se sont détériorées, entraînant pour l'Organisation des frais d'entretien élevés et suscitant des inquiétudes quant à la sécurité des délégués, du personnel et des visiteurs présents sur le site. Afin de préserver un patrimoine unique, de même que l'intégrité et le bon état de marche du bâtiment, l'Office des Nations Unies à Genève a entrepris, en coordination avec le Bureau des services centraux d'appui au Siège et en fonction des enseignements tirés pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège, d'élaborer un programme général de modernisation et de remise à neuf du Palais des Nations, baptisé « plan stratégique patrimonial ». Le financement d'une étude technique approfondie a été approuvé pour un montant de 1,1 million de dollars dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2011-2012. À l'issue de cette étude qui doit être terminée début 2011, le Secrétaire général en présentera les conclusions dans un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, dans lequel il fera des propositions concernant les prochaines étapes de l'élaboration du plan stratégique patrimonial.
- 34.16 Tandis que se poursuivent les étapes successives vers la mise au point du plan stratégique patrimonial, il est admis que la phase de rénovation de ce plan ne débutera pas avant que l'Assemblée générale n'ait pris une décision sur ce sujet ni avant que le plan-cadre d'équipement ne soit achevé, conformément au paragraphe 136 de la résolution 64/243 de l'Assemblée. Compte tenu de ce qui précède, l'Office des Nations Unies à Genève a dressé une liste minimale des besoins pressants auxquels il convient de répondre pour enrayer la détérioration rapide du site. Les mesures nécessaires à cet égard, qui ne peuvent être repoussées à l'exercice biennal 2014-2015, représentent un coût de 5,8 millions de dollars inscrit dans les propositions contenues dans le présent rapport.
- 34.17 À l'heure actuelle, des installations provisoires sont en place à New York, Genève et Nairobi pour abriter les travaux du Tribunal du contentieux administratif sur ces sites. Au paragraphe 47 de sa résolution 65/251, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur les dispositions à prendre pour doter les trois lieux d'implantation du Tribunal de salles d'audience spécialement prévues à cet effet. En réponse à cette demande, un montant de 1 058 500 dollars (dont 419 500 dollars pour New York, 250 000 dollars pour Genève et 389 000 dollars pour Nairobi) a été prévu au titre de l'exercice biennal 2012-2013 pour financer la transformation d'une salle de conférence en salles d'audience adaptées dans les lieux d'affectation respectifs. En ce qui concerne New York, les travaux de transformation n'interviendront qu'après que le Tribunal du contentieux administratif aura quitté, début 2013, ses installations temporaires actuelles situées dans l'un des locaux provisoires prévus par le plan-cadre d'équipement, et qu'un nouveau site aura été trouvé.
- 34.18 Les dépenses totales au titre de ce chapitre s'élèvent à 63 916 100 dollars avant réactualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 3 589 300 dollars (5,9 %) par rapport au montant

révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. L'augmentation est principalement imputable aux facteurs suivants :

- a) Une hausse de 5,8 millions de dollars pour réparations urgentes à l'Office des Nations Unies à Genève;
- b) Une hausse de 6,9 millions de dollars pour les besoins du Siège, correspondant à la prise en compte, dans l'exercice 2010-2011, des dépenses non renouvelables liées aux activités réduites qui seront maintenues au complexe du Secrétariat pendant la durée du plan-cadre d'équipement. Après la réoccupation du bâtiment du Secrétariat programmée en 2012, il est prévu de ramener les dépenses d'entretien à leur niveau normal pour assurer le bon fonctionnement du complexe rénové;
- c) Une hausse de 2,9 millions de dollars représentant, pendant l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses non renouvelables liées à la mise en œuvre de la deuxième phase du projet de système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II) dans quatre lieux d'affectation : Genève, Vienne, Bangkok et Addis-Abeba;
- d) Une augmentation de 0,6 million de dollars à Santiago permettant la mise en œuvre de projets qui avait été retardée au cours de l'exercice biennal 2010-2011 en raison des besoins de reconstruction apparus après le tremblement de terre du début 2010;
- e) Une augmentation de 1,8 million de dollars au titre du projet relatif au réseau d'entreprise pour la mise en œuvre des systèmes de téléphonie sur réseau IP dans les autres lieux d'affectation;
- f) Une augmentation de 1 million de dollars pour le réaménagement de salles de conférence en salles d'audience pour le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à New York, Genève et à Nairobi.

Ces augmentations sont compensées par une diminution de 151 800 dollars, représentant le non-renouvellement du crédit exceptionnel approuvé dans l'exercice 2010-2011 pour l'aménagement du stand de tir à Vienne, et une baisse de 15,4 millions de dollars correspondant au non-renouvellement des dépenses exceptionnelles approuvées dans l'exercice 2010-2011 pour la mise en œuvre de PACT II à Nairobi, Addis-Abeba et Beyrouth, conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

- 34.19 Plusieurs projets prévus dans le présent chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 avaient été approuvés antérieurement par l'Assemblée générale et sont des projets pluriannuels adoptés précédemment dont l'exécution se poursuit, ou des projets qui avaient dû être reportés en raison de conflits de priorités. Les projets prévus au présent chapitre au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 34.4 ci-après, une distinction étant établie entre projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets. Les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 recouvrent donc : a) la poursuite des programmes de rattrapage, qui devrait s'étaler sur plusieurs exercices; et b) les projets jugés absolument indispensables pour assurer l'efficacité du fonctionnement des installations et des infrastructures connexes et leur sécurité, à l'appui des programmes de fond.
- 34.20 La répartition en pourcentage des ressources demandées au titre du présent chapitre est indiquée au tableau 34.2.

Tableau 34.2

**Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

| <i>Composante</i>                                          | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| A. Transformation et amélioration des locaux               | 31,3                    | —                             |
| B. Gros travaux d'entretien                                | 57,2                    | —                             |
| C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies | 11,5                    | —                             |
| <b>Total</b>                                               | <b>100,0</b>            | <b>—</b>                      |

Tableau 34.3

**Ressources nécessaires, par composante et source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

| <i>Composante</i>                                          | <i>2008-2009<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2010-2011<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Augmentation</i> |                          | <i>Total avant<br/>actua-<br/>lisation<br/>des coûts</i> | <i>Actua-<br/>lisation<br/>des coûts</i> | <i>2012-2013<br/>(montant<br/>estimatif)</i> |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|
|                                                            |                                                |                                            | <i>Montant</i>      | <i>Pour-<br/>centage</i> |                                                          |                                          |                                              |
| A. Transformation et amélioration des locaux               |                                                |                                            |                     |                          |                                                          |                                          |                                              |
| 1. Siège                                                   | 19 840,4                                       | 3 669,8                                    | 1 951,3             | 53,2                     | 5 621,1                                                  | 207,4                                    | 5 828,5                                      |
| 2. Genève                                                  | 7 191,3                                        | 6 317,5                                    | (3 759,3)           | (59,5)                   | 2 558,2                                                  | 52,7                                     | 2 610,9                                      |
| 3. Vienne                                                  | 3 711,3                                        | 2 622,1                                    | 224,9               | 8,6                      | 2 847,0                                                  | 101,9                                    | 2 948,9                                      |
| 4. Nairobi                                                 | 2 430,7                                        | 7 535,1                                    | (4 716,1)           | (62,6)                   | 2 819,0                                                  | 273,4                                    | 3 092,4                                      |
| 5. CESAP                                                   | 1 888,7                                        | 504,5                                      | 2 432,4             | 482,1                    | 2 936,9                                                  | 130,6                                    | 3 067,5                                      |
| 6. CEPALC                                                  | 1 486,3                                        | 1 280,1                                    | (229,4)             | (17,9)                   | 1 050,7                                                  | 70,6                                     | 1 121,3                                      |
| 7. CEA                                                     | 3 246,3                                        | 7 061,4                                    | (4 882,4)           | (69,1)                   | 2 179,0                                                  | 367,4                                    | 2 546,4                                      |
| 8. CESA0                                                   | —                                              | 4 564,7                                    | (4 564,7)           | (100,0)                  | —                                                        | —                                        | —                                            |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>39 795,0</b>                                | <b>33 555,2</b>                            | <b>(13 543,3)</b>   | <b>(40,4)</b>            | <b>20 011,9</b>                                          | <b>1 204,0</b>                           | <b>21 215,9</b>                              |
| B. Gros travaux d'entretien                                |                                                |                                            |                     |                          |                                                          |                                          |                                              |
| 1. Siège                                                   | 8 015,3                                        | 8 267,3                                    | 4 984,0             | 60,3                     | 13 251,3                                                 | 491,5                                    | 13 742,8                                     |
| 2. Genève                                                  | 6 597,5                                        | 4 425,6                                    | 10 209,0            | 230,7                    | 14 634,6                                                 | 301,5                                    | 14 936,1                                     |
| 3. Vienne                                                  | 1 155,5                                        | 1 104,8                                    | 196,0               | 17,7                     | 1 300,8                                                  | 46,6                                     | 1 347,4                                      |
| 4. Nairobi                                                 | 1 957,5                                        | 3 809,2                                    | (326,1)             | (8,6)                    | 3 483,1                                                  | 337,7                                    | 3 820,8                                      |
| 5. CESAP                                                   | 1 689,6                                        | 1 913,9                                    | (1 147,6)           | (60,0)                   | 766,3                                                    | 34,1                                     | 800,4                                        |
| 6. CEPALC                                                  | 223,5                                          | 828,0                                      | 792,0               | 95,7                     | 1 620,0                                                  | 108,7                                    | 1 728,7                                      |
| 7. CEA                                                     | 749,3                                          | 885,5                                      | 181,5               | 20,5                     | 1 067,0                                                  | 155,1                                    | 1 222,1                                      |
| 8. CESA0                                                   | —                                              | —                                          | 450,0               | —                        | 450,0                                                    | 29,2                                     | 479,2                                        |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>20 388,2</b>                                | <b>21 234,3</b>                            | <b>15 338,8</b>     | <b>72,2</b>              | <b>36 573,1</b>                                          | <b>1 504,4</b>                           | <b>38 077,5</b>                              |
| C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies | 549,4                                          | 5 537,3                                    | 1 793,8             | 32,4                     | 7 331,1                                                  | 270,2                                    | 7 601,3                                      |
| <b>Total</b>                                               | <b>60 732,6</b>                                | <b>60 326,8</b>                            | <b>3 589,3</b>      | <b>5,9</b>               | <b>63 916,1</b>                                          | <b>2 978,6</b>                           | <b>66 894,7</b>                              |

Tableau 34.4

**État des projets prévus pour l'exercice biennal 2012-2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                            | <i>Siège</i>    | <i>Genève</i>   | <i>Vienne</i>  | <i>Nairobi</i> | <i>CESAP</i>   | <i>CEPALC</i>  | <i>CEA</i>     | <i>CESAO</i> | <b>Total</b>    |
|------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-----------------|
| A. Transformation et amélioration des locaux               |                 |                 |                |                |                |                |                |              |                 |
| Projets reportés d'exercices antérieurs                    | —               | —               | —              | —              | —              | 420,0          | —              | —            | <b>420,0</b>    |
| Projets échelonnés sur plusieurs années                    | 3 000,0         | 100,0           | —              | 1 360,0        | 291,0          | 60,0           | 388,0          | —            | <b>5 199,0</b>  |
| Projets récurrents                                         | 1 981,6         | —               | 2 551,2        | —              | —              | 85,7           | 583,0          | —            | <b>5 201,5</b>  |
| Nouveaux projets pour 2012-2013                            | 639,5           | 2 458,2         | 295,8          | 1 459,0        | 2 645,9        | 485,0          | 1 208,0        | —            | <b>9 191,4</b>  |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>5 621,1</b>  | <b>2 558,2</b>  | <b>2 847,0</b> | <b>2 819,0</b> | <b>2 936,9</b> | <b>1 050,7</b> | <b>2 179,0</b> | <b>—</b>     | <b>20 011,9</b> |
| B. Gros travaux d'entretien                                |                 |                 |                |                |                |                |                |              |                 |
| Projets reportés d'exercices antérieurs                    | —               | —               | —              | —              | —              | —              | —              | —            | —               |
| Projets échelonnés sur plusieurs années                    | —               | 3 305,3         | —              | —              | —              | 270,0          | 509,0          | —            | <b>4 084,3</b>  |
| Projets récurrents                                         | 13 251,3        | 3 042,0         | 1 300,8        | 3 483,1        | 388,0          | 600,0          | 558,0          | 450,0        | <b>23 073,2</b> |
| Nouveaux projets pour 2012-2013                            | —               | 8 287,3         | —              | —              | 378,3          | 750,0          | —              | —            | <b>9 415,6</b>  |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>13 251,3</b> | <b>14 634,6</b> | <b>1 300,8</b> | <b>3 483,1</b> | <b>766,3</b>   | <b>1 620,0</b> | <b>1 067,0</b> | <b>450,0</b> | <b>36 573,1</b> |
| C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies | —               | 2 248,5         | 607,9          | 566,6          | 1 159,8        | 513,0          | 2 051,0        | 184,3        | 7 331,1         |
| <b>Total</b>                                               | <b>18 872,4</b> | <b>19 441,3</b> | <b>4 755,7</b> | <b>6 868,7</b> | <b>4 863,0</b> | <b>3 183,7</b> | <b>5 297,0</b> | <b>634,3</b> | <b>63 916,1</b> |

34.21 Les montants ci-dessus doivent être pris en considération compte tenu de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle a été évaluée en 2010, soit :

- a) Siège : 770 696 000 dollars (cette estimation sera revue lorsque le plan-cadre d'équipement sera achevé);
- b) Genève : 818 983 300 dollars;
- c) Nairobi : 64 213 000 (valeur estimative du complexe de Gigiri, non compris les nouveaux locaux à usage de bureaux en cours de construction pour un coût estimatif de 25,3 millions de dollars, approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 63/263);
- d) CESAP : 96 536 300 dollars (valeur estimative du complexe de la CESAP);
- e) CEPALC : 68 504 700 dollars (valeur estimative du complexe de la CEPALC);
- f) CEA : 166 920 900 dollars (valeur estimative du complexe de la CEA, non compris les nouveaux locaux à usage de bureaux en cours de construction pour un coût estimatif de 14,3 millions de dollars, approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 62/238);

34.22 Le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien et est évalué à 1,3 million de dollars.

## B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

### 1. Siège

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 872 400 dollars*

34.23 Les ressources prévues pour le Siège, d'un montant total de 18 872 400 dollars, comprennent 5 621 100 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux (environ 53,4 % des projets étant échelonnés sur plusieurs années, 35,3 % étant récurrents et 11,3 % étant nouveaux) et un montant de 13 251 300 dollars pour les gros travaux d'entretien, qui sont tous récurrents.

34.24 Le montant total demandé traduit une augmentation nette de 6 935 300 dollars, ou 58,1 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2010-2011. Il convient de rappeler qu'en 2010-2011 le financement avait été réduit eu égard à la baisse d'activité opérationnelle dans le complexe du Secrétariat pendant la durée des travaux du plan-cadre d'équipement. Le retour au bâtiment du Secrétariat étant prévu en 2012, des dépenses d'entretien doivent être assurées au niveau normal pour la période allant de la mi-2012 à la fin de 2013. La hausse de 6 935 300 dollars pour 2012-2013 représente l'augmentation minimum permettant de fournir l'appui nécessaire pour la réoccupation et le fonctionnement du bâtiment du Secrétariat, dans la mesure où le niveau historiquement bas du crédit ouvert en 2010-2011 s'explique par la réduction des dépenses d'entretien au plus fort des travaux du plan-cadre d'équipement.

34.25 Un crédit de 5 621 100 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour financer les dépenses suivantes (en dollars des États-Unis) :

|                                                                 |                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures        | 639 500          |
| b) Amélioration de l'infrastructure informatique et télématique | 4 981 600        |
| <b>Total</b>                                                    | <b>5 621 100</b> |

34.26 En ce qui concerne les gros travaux d'entretien, un crédit de 13 251 300 dollars est demandé pour l'entretien des locaux, y compris du bâtiment du Secrétariat, qui sera réoccupé et opérationnel en 2012. Ce montant se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures   | 10 434 500        |
| b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté | 2 816 800         |
| <b>Total</b>                                                           | <b>13 251 300</b> |

### 2. Office des Nations Unies à Genève

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 192 800 dollars*

34.27 Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Genève comprennent un montant de 2 558 200 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 2,8 %, nouveaux projets : environ 97,2 %) et un montant de 14 634 600 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 22,6 %, projets récurrents : environ 20,8 %, nouveaux projets : environ 56,6 %), soit 17 192 800 dollars au total.

34.28 Le montant total demandé fait apparaître une augmentation nette de 6 449 700 dollars, soit 60,0 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants : a) des dépenses supplémentaires de 5,8 millions de dollars doivent être

consacrées à des réparations urgentes requises pour des raisons d'hygiène, de sûreté et de sécurité qui ne peuvent pas attendre l'exercice 2014-2015; b) une augmentation de 1,2 million de dollars est nécessaire pour exécuter la deuxième phase du projet relatif au système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II); et c) en revanche, il est prévu de réduire de 0,6 million de dollars le montant des dépenses consacrées au renforcement de l'infrastructure informatique.

34.29 Un montant de 2 558 200 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :

|                                                                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes | 558 700          |
| b) Amélioration de l'infrastructure informatique et télématique                 | 800 000          |
| c) Amélioration de la sûreté et de la sécurité                                  | 1 199 500        |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>2 558 200</b> |

34.30 Un montant de 14 634 600 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, des canalisations d'eaux usées et des installations électriques, ainsi que les travaux urgents d'entretien des œuvres des bâtiments (achèvement des travaux de réparation des toitures et d'imperméabilisation, de maçonnerie, de consolidation, etc.), le remplacement d'ascenseurs et d'autres travaux d'entretien, de façon à assurer un fonctionnement fiable des installations et garantir la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs. Ce total se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures   | 11 892 600        |
| b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté | 2 742 000         |
| <b>Total</b>                                                           | <b>14 634 600</b> |

### **3. Office des Nations Unies à Vienne**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 147 800 dollars***

34.31 Les ressources prévues comprennent un montant de 2 847 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets récurrents : environ 89,6 %, nouveaux projets : environ 10,4 %) et un montant de 1 300 800 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 4 147 800 dollars au total.

34.32 Les ressources demandées pour 2012-2013 représentent : a) la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement hôte (en ce qui concerne les gros travaux d'entretien). Le montant demandé est calculé sur la base de la part actuelle de l'Office, qui est de 22,843 %<sup>1</sup> de l'ensemble des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien; et b) la part revenant à l'Office des Nations Unies à Vienne des dépenses afférentes à la deuxième phase du projet PACT II.

34.33 Le montant total demandé fait apparaître une augmentation nette de 420 900 dollars, soit 11,3 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2010-2011, pour partie en raison de l'ajout

<sup>1</sup> Ce taux est en augmentation par rapport à celui de 22,263 % appliqué pour l'exercice 2010-2011. Il est calculé d'après une formule composite tenant compte de l'espace utilisé par les quatre organisations, ainsi que de leurs effectifs et de leurs charges de travail.

d'une dépense ponctuelle pour l'exécution de la deuxième phase du projet PACT II, et pour partie en raison de l'accroissement de la part de l'ensemble des dépenses liées à la transformation des locaux et aux gros travaux d'entretien revenant à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est passée de 22,263 % à 22,843 %, sur la base de l'espace qu'il utilise, de son effectif et de sa charge de travail.

34.34 Un montant de 2 847 000 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :

|                                                                                           |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts | 2 551 200        |
| b) Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité sur la base du partage des coûts | 295 800          |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>2 847 000</b> |

34.35 Un montant de 1 300 800 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir la contribution de l'Office au fonds commun pour le financement des réparations et des remplacements importants en vertu de l'accord conclu entre le Gouvernement hôte et les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                                        |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts | 1 300 800        |
| <b>Total</b>                                                                           | <b>1 300 800</b> |

#### **4. Office des Nations Unies à Nairobi**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 302 100 dollars***

34.36 Les ressources prévues comprennent un montant de 2 819 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 48,2 %, nouveaux projets : environ 51,8 %) et un montant de 3 483 100 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 6 302 100 dollars au total.

34.37 Le montant total demandé fait apparaître une diminution nette de 5 042 200 dollars, soit 44,4 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse provient de la non-reconduction d'un crédit ponctuel ouvert en 2010-2011 pour l'exécution de la deuxième phase du projet PACT II à Nairobi.

34.38 Un montant de 2 819 000 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :

|                                                          |                  |
|----------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures | 1 360 000        |
| b) Amélioration des installations de conférence          | 1 459 000        |
| <b>Total</b>                                             | <b>2 819 000</b> |

34.39 Un montant de 3 483 100 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des installations de ventilation et de climatisation, des systèmes électriques, des œuvres des bâtiments et des espaces verts, du matériel de conférence, ainsi que d'autres travaux urgents. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                        |                  |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures   | 2 150 000        |
| b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté | 1 333 100        |
| <b>Total</b>                                                           | <b>3 483 100</b> |

## **5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 703 200 dollars***

- 34.40 Les ressources prévues comprennent un montant de 2 936 900 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 9,0 %, nouveaux projets : environ 91,0 %) et un montant de 766 300 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : environ 50,6 %, nouveaux projets : environ 49,4 %), soit 3 703 200 dollars au total.
- 34.41 Le montant total demandé fait apparaître une augmentation nette de 1 284 800 dollars, soit 53,1 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice 2010-2011. Cette hausse est due à l'ajout pour 2012-2013 d'un montant ponctuel correspondant à l'exécution de la deuxième phase du projet PACT II et à des dépenses liées à l'infrastructure de sécurité du réseau et à des moyens de stockage électronique.
- 34.42 Un montant de 2 936 900 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :
- |                                                                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures                        | 771 100          |
| b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes | 506 300          |
| c) Amélioration de l'infrastructure technique                                   | 446 900          |
| d) Amélioration de la sûreté et de la sécurité                                  | 1 212 600        |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>2 936 900</b> |

- 34.43 Un montant de 766 300 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance du système électrique, de l'étanchéité du toit et d'un groupe électrogène de secours, ainsi que le remplacement du revêtement mural.

## **6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 670 700 dollars***

- 34.44 Les ressources prévues comprennent un montant de 1 050 700 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration (projets reportés : environ 40 %, projets échelonnés sur plusieurs années : environ 5,7 %, projets récurrents : environ 8,2 %, nouveaux projets : environ 46,1 %) et un montant de 1 620 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 16,7 %, projets récurrents : environ 37,0 %, nouveaux projets : environ 46,3 %), soit 2 670 700 dollars au total.
- 34.45 Le montant total demandé fait apparaître une augmentation de 562 600 dollars, soit 26,7 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette hausse est attribuable à l'exécution de certains projets qui ont été reportés au cours de l'exercice 2010-2011 en raison du tremblement de terre du début de 2010, à la suite duquel tous les crédits destinés à la construction, hormis ceux relatifs à des projets de sécurité, ont été réaffectés à des tâches urgentes de reconstruction.

34.46 Un montant de 1 050 700 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :

|                                                           |                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures  | 965 000          |
| b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux | 85 700           |
| <b>Total</b>                                              | <b>1 050 700</b> |

34.47 Un montant de 1 620 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, des panneaux électriques et du système de sécurité, ainsi que le remplacement de câbles obsolètes, d'un ascenseur et de cuves de stockage de gazole. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                        |                  |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures   | 1 020 000        |
| b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté | 600 000          |
| <b>Total</b>                                                           | <b>1 620 000</b> |

## **7. Commission économique pour l'Afrique**

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 246 000 dollars**

34.48 Le montant total des crédits demandés (3 246 000 dollars) se décompose comme suit : 2 719 000 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 20,5 % pour des projets échelonnés sur plusieurs années, 30,8 % pour des projets récurrents et 48,7 % pour de nouveaux projets, et 1 067 000 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont environ 47,7 % pour des projets échelonnés sur plusieurs années et 52,3 % pour des projets récurrents.

34.49 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 4 700 900 dollars, soit 59,2 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2010-2011, des crédits avaient été demandés à titre ponctuel pour financer la deuxième phase de la mise en place du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux à Addis-Abeba.

34.50 Les crédits d'un montant de 2 179 000 dollars permettront de financer les travaux de transformation et d'amélioration suivants (en dollars des États-Unis) :

|                                                                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures                        | 1 310 000        |
| b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes | 286 000          |
| c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté                                  | 583 000          |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>2 179 000</b> |

34.51 Le montant de 1 067 000 dollars demandé au titre des gros travaux d'entretien permettra de financer le remplacement des ascenseurs, l'entretien des bureaux sous-régionaux et le système de sécurité. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

|                                                                        |                  |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures   | 769 000          |
| b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté | 298 000          |
| <b>Total</b>                                                           | <b>1 067 000</b> |

**8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 450 000 dollars***

- 34.52 Les crédits demandés, d'un montant de 450 000 dollars, ne servent à financer que les gros travaux d'entretien des installations de sécurité du système normalisé de contrôle des accès, mises en place au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant fait apparaître une diminution nette de 4 114 700 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2010-2011, des crédits avaient été demandés à titre ponctuel pour financer le système normalisé de contrôle des accès à Beyrouth, mais elle est contrebalancée par des prévisions de dépenses d'un montant de 450 000 dollars pour 2012-2013, au titre de l'entretien de ces installations à compter d'avril 2013, sachant que leur garantie d'un an expire en mars 2013.

**C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies**

- 34.53 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, face à la croissance du nombre d'applications d'entreprise, le Secrétariat a lancé un grand projet visant à remplacer et à normaliser le réseau qui relie tous les bureaux (le Siège et les bureaux extérieurs) afin de le rendre plus uniforme et plus modulable. Ce réseau pourra faire face à la demande future de systèmes intégrés hébergés dans des centres tels que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), ainsi qu'à la demande croissante due à des applications multimédias. Le projet prévoit également de passer de la téléphonie classique à la téléphonie par Internet dans l'ensemble de l'Organisation. De grands progrès ont déjà été faits au cours des exercices récents. Une fois que son installation sera terminée, le nouveau système permettra d'harmoniser les opérations téléphoniques de tous les bureaux et d'améliorer l'interopérabilité et la gestion des services téléphoniques.
- 34.54 Le projet de réseau d'entreprise est géré par le Bureau des technologies de l'information et des communications (avant 2009, par la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui). On a centralisé le plus possible les achats (de commutateurs et de routeurs, notamment) pour obtenir des prix de gros, et installé ce matériel normalisé dans tous les lieux d'affectation pour aligner leurs réseaux sur les normes en vigueur au Siège.
- 34.55 En 2004-2005, on a prévu des crédits pour remplacer le matériel disparate – car provenant de divers fournisseurs – utilisé dans les différents lieux d'affectation. En 2006-2007, on a modernisé l'infrastructure de réseau pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par Internet, la continuité des activités en cas de sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU, telles que le Système intégré de gestion. En 2008-2009, des crédits ont été approuvés pour financer, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les projets les plus urgents destinés à remplacer une partie de l'infrastructure de câbles. En 2010-2011, les crédits demandés pour financer la première phase de remplacement du système obsolète d'autocommutateurs privés par un système de téléphonie par Internet, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la CESAP, ont été approuvés.
- 34.56 En raison des restrictions budgétaires des deux derniers exercices biennaux, qui n'ont permis de mettre en œuvre que les projets les plus urgents en 2008-2009 et 2010-2011, on estime à présent que le projet de réseau d'entreprise sera achevé en 2014-2015 au lieu de 2012-2013, comme prévu à l'origine. À la suite d'une étude menée par le Bureau des technologies de l'information et des communications sur l'état de l'infrastructure de réseau et la configuration technique nécessaire dans tous les bureaux hors Siège et les commissions régionales, des crédits d'un montant de 7 331 100 dollars ont été demandés pour mettre en œuvre progressivement le réseau d'entreprise pendant l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant se décompose comme suit :

- a) 4 133 100 dollars pour continuer à mettre en œuvre le système de téléphonie par Internet à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne, à la CESAP, à la CEPALC et à la CEA;
  - b) 2 291 300 dollars pour conclure un contrat d'entretien global pour l'ensemble des bureaux hors Siège et des commissions régionales;
  - c) 756 700 dollars pour mettre en service un dispositif de compression en réseau pour l'ensemble des bureaux hors Siège et des commissions régionales;
  - d) 150 000 dollars pour entretenir et renouveler les applications pare-feu à l'Office des Nations Unies à Vienne, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la CEPALC, à la CESAP, à la CEA et à la CESAO.
-